

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au Département de la Justice.

(Voir les Nos 55 et 89 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Les crédits ouverts aux Budgets du Département de la Justice, pour les exercices 1846 et 1847, sont diminués, savoir :

#### EXERCICE 1846.

Chap.	I, art. 5. Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés . . . . . fr.	2,000
»	II, » 5. Tribunaux de première instance et de commerce ( <i>personnel</i> ). . . . .	16,500
»	II, » 6. Justice de paix ( <i>Id.</i> ). . . . .	1,500
»	III, » 1. Traitement de la Haute Cour militaire. . . . .	40,500
»	III, » 3. Traitement des auditeurs militaires et prévôts. . . . .	4,000
»	IV, » 1. Frais de justice. . . . .	17,000
»	V, » 1. Palais de justice ( <i>constructions</i> ). . . . .	67,000
»	VII, » 1. Pensions civiles. . . . .	26,500
»	VIII, » 2. Traitement du clergé inférieur. . . . .	87,000
»	VIII, » 5. <i>Id.</i> des ministres du culte israélite. . . . .	2,000
»	IX, » 2. Subsidés pour les établissements de bienfaisance . . . . .	11,000
»	IX, » 3. Subsidés pour l'exécution des dépôts agricoles . . . . .	30,000
»	IX, » 4. Subsidés pour les enfants trouvés, etc. . . . .	40,000
»	X, » 4. Frais de bureau dans les prisons. . . . .	3,000
»	X, » 6. Achat de matières premières pour les ateliers des prisons. . . . .	35,000
»	X, » 7. Gratifications aux détenus. . . . .	4,000
	Ensemble trois cent cinquante-sept mille francs.	<u>357,000</u>

## EXERCICE 1847.

Chap.	I, art. 5.	Frais de route et de séjour. . . . .	fr.	1,000
»	II, » 4.	Matériel des Cours d'appel. . . . .		1,000
»	II, » 5.	Tribunaux de première instance et de commerce ( <i>personnel</i> ). . . . .		7,000
»	III, » 1.	Traitement du personnel de la Haute Cour militaire. . . . .		10,000
»	III, » 3.	Traitement des auditeurs militaires et prévôts. . . . .		5,000
»	V, » 1.	Palais de justice ( <i>constructions</i> ). . . . .		42,000
»	VII, » 1.	Pensions civiles. . . . .		27,000
»	VIII, » 2.	Traitement du clergé catholique. . . . .		68,000
»	IX, » 4.	Subsides pour l'exécution des dépôts agricoles. . . . .		20,000
»	X, » 2.	Traitement des employés des prisons. . . . .		9,000
»	X, » 6.	Achat de matières premières pour les ateliers. . . . .		60,000
»	X, » 7.	Gratifications aux détenus. . . . .		4,000
»	X, » 8.	Frais d'impression et de bureau dans les prisons. . . . .		3,000
Ensemble deux cent cinquante-sept mille francs. . . fr.				<u>257,000</u>

## ART. 2.

Les sommes de 357,000 francs et de 257,000 francs retranchées des Budgets de 1846 et 1847, s'élevant en totalité à 614,000 francs, serviront à couvrir l'insuffisance des crédits alloués aux Budgets du Département de la Justice, pour les exercices 1846, 1847 et 1848.

## EXERCICE 1846.

Chap.	IX, art. 1.	Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu, jusqu'à concurrence de . . . . .		10,500
Chap.	X, » 1.	Frais d'entretien, de nourriture et d'habillement des détenus, jusqu'à concurrence de . . . . .		62,000
»	X, » 5.	Constructions et réparations dans les prisons, jusqu'à concurrence de . . . . .		60,000
Ensemble cent trente-deux mille cinq cents francs. . . fr.				<u>132,500</u>

## EXERCICE 1847.

Chap.	IV, art. 1.	Frais d'instruction et d'exécution en matière criminelle, etc. . . . .		40,000
»	IX, » 1.	Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu. . . . .		11,000
»	X, » 5.	Frais de constructions et réparations dans les prisons. . . . .		139,000
Ensemble cent quatre-vingt-dix mille francs.				<u>190,000</u>

**EXERCICE 1848.**

Chap. IV, art. 1. Frais d'instruction et d'exécution en matière criminelle, etc. . . . .	50,000
» IX, » 6. Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . . . .	171,500
» X, » 4. Frais d'entretien, de nourriture et d'habillement des détenus . . . . .	70,000
Ensemble deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents francs.	<u>291,500</u>

Bruxelles, le 23 décembre 1848.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) VERHAEGEN, aîné.

*Le Secrétaire,*  
(Signé) L. TROYE.